



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 72048

Texte de la question

M. Jacques Barrot demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser dans quels délais les autorités européennes pensent, avec la mise en place effective de l'euro au 1er janvier 2002, supprimer les commissions, qui vont continuer à être perçues à l'encontre des titulaires de carnets de chèques en euro et de détenteurs des cartes bancaires internationales lorsque ceux-ci utiliseront ces moyens de paiement et effectueront des retraits d'euros dans les distributeurs automatiques bancaires dans les pays de la zone euro mais à l'extérieur de leur pays d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72048

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 235